

La situation de la science politique en Belgique (*)

par André PHILIPPART,

Secrétaire général de l'Institut belge de Science politique.

★

I. Les structures.

La science politique, qu'est-ce ? les politistes, pour quoi faire ?

Ce sont là deux questions souvent posées par les politiciens et les universitaires belges, les deux pôles de la science politique.

Il est probable que la description sommaire de l'état de la science politique en Belgique aboutirait à donner raison à Maurice Duverger (1), pour lequel certaines recherches tendent à créer de nouvelles formes de mystification :

— *mystification universitaire*, car le statut de la science politique est un statut de classe inférieure par rapport au droit, à l'histoire et à la sociologie ;

— *mystification méthodologique*, car trop souvent les méthodes de recherche restent traditionnelles, à savoir la lecture, l'introspection, les souvenirs ; et lorsque les scientifiques recourent aux méthodes modernes d'analyse, c'est en guise de justifications et d'alibis : les études de contenu, les calculs de corrélation, les analyse factorielles, les sondages d'opinion donnent un caractère « plus scientifique » aux travaux entrepris ;

— *mystification politique*, car, en général, les politistes négligent l'étude des grands problèmes politiques et perfectionnent les analyses secondaires et superficielles par crainte de modifier les structures politiques ; et ceux qui essaient d'avoir une vision globale des problèmes retombent dans la tradition de la science politique classique : la théorie politique.

* Article paru dans l'*Annuaire Suisse de Science politique*, 8, 1968.

(1) Cf son article « De la science politique considérée comme mystification », in *Revue de l'Enseignement supérieur*, La science politique, 1965, no 4, pp. 13-22.

Est-ce à dire que, pour reprendre l'expression de Maurice Duverger, « en un mot, la science politique est généralement enseignée dans les universités *belges* (françaises dans la citation) par des amateurs plutôt que par des professionnels ». Mais la plupart des grandes inventions qui gouvernent notre société technologique sont le fruit des travaux d'amateurs.

Qu'en est-il exactement en Belgique ?

Ce qui distingue la Belgique de la France par exemple, c'est que les structures existent depuis plus d'un demi-siècle. Les Universités de l'Etat de Gand et de Liège ont été autorisées par l'arrêté royal du 2 octobre 1893 à instituer au sein de la Faculté de droit les grades et diplômes scientifiques de candidat, licencié et docteur en sciences politiques. L'Université catholique de Louvain et l'Université libre de Bruxelles ont quant à elles créé à la fin du siècle dernier des « écoles des sciences politiques et sociales ». L'Université libre de Bruxelles mettait en place à la même époque (1902) l'Institut de sociologie qui finit par catalyser la recherche en sciences politiques, essentiellement dans le domaine de la théorie politique et dans celui des élections.

L'Atlas des élections belges 1914-1954 (2) et *Les élections belges — explication de la répartition géographique des suffrages* (3) en constituent les exemples les plus réputés.

Les écoles des sciences politiques et sociales des deux Universités libres ont été incluses depuis une vingtaine d'années dans des facultés ad hoc, autonomes au plan de l'autorité mais dépendantes dans une certaine mesure, pour les programmes, des Facultés de philosophie et lettres et de droit ; tout au moins au moment de la transformation, car, depuis peu, des tendances très nettes d'autonomie scientifique et d'enseignement spécifique se manifestent. C'est ainsi qu'à l'Université catholique de Louvain existaient jusqu'en 1967 deux instituts des sciences politiques et sociales, au niveau des licences (l'un pour la section française, l'autre pour la section néerlandaise), chacun des instituts étant divisé en département des sciences politiques et département des sciences sociales.

Depuis la présente année académique, la section française de cette université s'est érigée, à l'instar des Universités anglo-saxonnes, en département de science politique, à son tour subdivisé en groupes :

- A. Science politique ;
- B. Relations internationales ;
- C. Administration publique.

(2) Par Roger DE SMET, René EVALENKO et William FRAEYS, Institut de sociologie Solvay, Université libre de Bruxelles, 1958. 2 vol., 96 et 298 pages, tableaux annexes.

(3) Par Roger DE SMET et René EVALENKO, Institut de sociologie Solvay, Université libre de Bruxelles, 1956, 154 pages, tableaux annexes.

Les cours de base dans le domaine de la science politique destinés aux étudiants des licences dans le groupe « science politique » sont :

Histoire des idées politiques et sociales — Science politique : première partie : institutions politiques, deuxième partie : vie politique — Politique contemporaine — Pensée politique contemporaine — Théorie des relations internationales — Théorie de l'administration publique — Science politique approfondie — Régimes politiques comparés.

L'évolution vers une discipline indépendante apparaît ainsi clairement à l'Université catholique de Louvain.

Elle est moins rigoureuse en ce qui concerne l'Université libre de Bruxelles. Les divergences qui subsistent entre elle et Louvain — il convient de le rappeler — proviennent de la liberté complète qu'ont les universités libres d'élaborer leurs programmes des cours pour autant qu'elles respectent les normes fixées pour la reconnaissance des diplômes universitaires et des titres scientifiques.

Il semble que la maturation de l'enseignement de la science politique ait été retardée à l'Université libre de Bruxelles par la prépondérance donnée à l'ex-Ecole de commerce Solvay au moment de la fusion en 1946 de cette école avec l'Ecole des sciences politiques et sociales, fusion qui est à la base de la création de la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, laquelle a reçu une structure unitaire en 1964 seulement.

L'influence de l'Institut de sociologie a également été déterminante.

Les matières essentielles proches de la science politique enseignées aux futurs politistes sont :

Problèmes actuels de politique internationale — Histoire parlementaire de la Belgique — Etude approfondie de questions d'histoire politique contemporaine de la Belgique — Droit administratif — Théorie générale de l'Etat — Etude approfondie de questions de droit public — Partis, groupes et opinion publique : première partie : partis et groupes, deuxième partie : presse et autres techniques de diffusion collective — Etude approfondie de questions de science politique — Origines et développement des doctrines politiques contemporaines et explications de textes les concernant.

Les études de sciences politiques sont orientées différemment à Bruxelles et à Louvain, malgré une certaine convergence dans la finalité. De part et d'autre, les études sont conçues de manière telle que les licenciés en sciences politiques puissent trouver un emploi soit dans les administrations publiques, soit dans la diplomatie ou encore dans les entreprises privées qui ont des grands services administratifs. Mais la formation donnée aux licenciés de l'Université de Bruxelles est plus polyvalente qu'à l'Université de Louvain où la spécialisation apparaît davantage entre les groupes et dans les matières enseignées.

Dans le domaine de la recherche, la science politique à l'Université libre de Bruxelles semble être défavorisée par rapport à la place qui lui est faite à Louvain ; car elle ne peut guère se développer qu'à l'intérieur de l'Institut de sociologie.

Pendant cette situation de relative dépendance ne doit pas nous « mystifier ». L'essor de la science politique dépendra en définitive des hommes, de leur qualité et de leur volonté.

La prédominance des sociologues à Bruxelles et des juristes à Louvain est la conséquence de l'orientation donnée naguère aux écoles ; elle est la conséquence aussi de la difficulté d'employer des universitaires qui ne seraient que des « politistes ». C'est pour cette raison que l'ensemble des matières historiques (Antiquité, Moyen Age, temps modernes, histoire économique, contemporaine, de Belgique), que la sociologie, l'économie politique, l'économie sociale, le droit administratif et public constituent encore la trame des études de science politique.

A l'Université de l'Etat à Liège, la science politique reste dépendante de la Faculté de droit ; de même à l'Université de l'Etat à Gand.

Il est vrai que la loi contraint les universités de l'Etat à intégrer toutes les nouvelles disciplines scientifiques dans les cinq facultés de philosophie et lettres, droit, sciences, médecine, sciences appliquées.

Après des études communes en candidatures avec les sociologues et les administratifs, les futurs politistes entrent en licence en science politique sous la mention « Gouvernement » ou sous la mention « Relations internationales » (4).

Les cours spécifiques sont, outre l'histoire contemporaine et l'histoire des doctrines politiques :

Introduction à la science politique — Histoire parlementaire de la Belgique — Histoire diplomatique — Géographie politique — Organisations internationales — Relations internationales dans le monde contemporain — Science politique, et un ensemble de matières juridiques, orientées notamment vers la Communauté européenne.

Il est indéniable que depuis quelques années les politistes belges ont la possibilité de développer dans l'appareil universitaire un enseignement spécifique.

Mais il est tout aussi évident que cet enseignement, pour s'enrichir et être enrichissant, devra être de plus en plus axé sur les recherches nombreuses et des travaux de science politique.

(4) Il s'agit d'une réforme récente dont l'objectif essentiel a été d'adapter l'enseignement aux exigences scientifiques nouvelles en tenant compte d'une part du développement des travaux entrepris dans les sciences de l'organisation et d'autre part de l'essor considérable des institutions et des relations internationales. Cette réforme doit favoriser la science politique à longue échéance.

Nous sommes loin du compte à ce sujet.

Ce ne sont pas l'Institut belge de Science politique ni le Centre de recherche et d'information socio-politiques dont nous allons parler qui combleront le vide à eux seuls. Telle ne fut d'ailleurs jamais leur ambition.

Ces deux institutions ont vécu longtemps en marge des universités, l'Institut par et à cause de son orientation première de faire connaître plutôt que de rechercher, et le CRISP en raison même de sa méthode et de ses objectifs.

Cependant ni l'Institut, ni le CRISP, séparément ou en unissant leurs moyens, ne pourront suffisamment dépasser le stade de l'information et de la documentation — au demeurant les conditions essentielles de l'essor de la science politique — si les universités elles-mêmes ne consentent pas à des efforts accrus et si les milieux politiques n'accordent pas aux travaux de science politique une attention suffisante. Hélas, c'est un cercle vicieux.

Les études de science politique trouveront audience auprès des politiciens belges lorsqu'elles constitueront pour ceux-ci et quand ceux-ci voudront bien voir en elles des instruments capables d'éclairer les décisions à prendre.

Et l'engouement naîtra dans les milieux académiques dès que les universitaires auront la conviction de pouvoir se faire entendre.

Pour l'instant, politiciens et universitaires s'ignorent mutuellement. Aucun changement ne semble se dessiner.

II. L'Institut belge de Science politique et les centres de recherche.

a) *L'Institut belge de Science politique.*

Statutairement, l'Institut belge de Science politique est l'organe représentatif des politistes belges. Il a été créé en 1951 à l'instigation du professeur Jean Meynaud, à l'époque secrétaire général de la toute jeune Association internationale de Science politique. Le chanoine Leclercq en fut le premier président et M. P. Herremans le premier secrétaire général.

Ses fondateurs le considéraient avant tout comme lieu de rencontre d'hommes d'horizons politiques et philosophiques différents. Ils entendaient favoriser la libre discussion des idées et des problèmes politiques, au besoin promouvoir des études de science politique.

Limité dans ses moyens financiers, l'Institut a conservé jusqu'en 1964 son caractère de société savante, organisant des conférences et des colloques, lesquels ont contribué largement à sa réputation.

Certaines de ses publications (5), par ailleurs, sont d'incontestables travaux de science politique auxquels se sont référés de nombreux politistes.

Pendant la période 1956-1959, l'Institut a publié dix ouvrages, essentiellement des recueils de conférences et des comptes rendus de colloques. Il ne s'agit pas, en général, d'études théoriques, mais plutôt de mises au point de certains problèmes concrets examinés par des spécialistes et par des praticiens.

Cependant, l'un de ces ouvrages peut être considéré comme une étape importante dans l'évolution de la science politique en Belgique.

L'ouvrage de W. J. Ganshof van der Meersch *Pouvoir de fait et règle de droit dans le fonctionnement des institutions politiques* a, en effet, libéré les travaux de science politique d'un formalisme juridique excessif. L'auteur s'est plu à restituer la fonction des divers groupement dans un régime constitutionnel en transformation : partis politiques, organisations professionnelles, organisations syndicales, etc.

Cette confrontation d'idées et d'opinions a incontestablement élargi les champs d'investigation. Elle s'est poursuivie depuis 1959 dans la revue *Res Publica* dans laquelle plus de deux cents études ont été publiées à ce jour ; des études dues aux plus éminents politistes de langue française et des monographies originales consacrées à des questions politiques belges : les élections, les partis politiques, le gouvernement, le Parlement, la question linguistique et l'équilibre entre les communautés, etc.

Chaque numéro de *Res Publica* contient depuis 1959 des rubriques spéciales essentiellement documentaires, à commencer par une « chronique de bibliographie générale sur la vie et sur les questions politiques de Belgique ». Par cette chronique — dont le plan de classement est celui de la Bibliographie internationale de science politique du CIDSS — sont recensés les articles des revues belges et étrangères ainsi que les ouvrages relatifs aux problèmes belges.

C'est un instrument de travail très commode et très utile.

En outre, quelques bibliographies spécialisées sur les partis politiques et sur les groupes de pression belges ont été publiées ; de même des « documents » et des « fiches » d'informations (statistiques électorales,

(5) Divers, *Aspects du régime parlementaire belge*, IBSP, 1^{re} série, n° 1, 1 vol., 1956, 144 pp. — Divers, *Aspects de la société belge*, IBSP, 1^{re} série, n° 5, 1 vol., 1958, 232 pp. — Divers, *Grands problèmes de la science politique contemporaine*, IBSP, 1^{re} série, n° 6, 1 vol., 1958, 264 pp. — W.J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Pouvoir de fait et règle de droit dans le fonctionnement des institutions politiques*, IBSP, 2^e série, n° 1, 1 vol., 1957, 173 pp. — R. URBAIN, *La fonction et les services du Premier ministre en Belgique*, IBSP, 2^e série, n° 2, 1 vol., 1958, 257 pp. — F. PERIN, *La démocratie enrayée*, Essai sur le régime parlementaire belge de 1918 à 1958, IBSP, Nouvelle série, n° 2, 1 vol., 1960, 280 pp.

inventaire des textes relatifs à la constitution et à la réforme constitutionnelle, liste des ministres belges depuis 1830 et répartition par catégories de ministères, chronologie des événements politiques, etc.).

Depuis un an, la revue *Res Publica* publie le recensement des documents microfilmés par les Archives générales du royaume pour l'Institut. Cela concerne les partis politiques et les élections.

Après une tentative de sondage en 1963 (l'enquête Jeunesse et politique dont les résultats les plus importants n'ont pas encore été publiés par discrétion), l'Institut s'est engagé dans des activités de recherche grâce à l'aide financière de l'Etat et parce que cette aide apparaissait comme une condition de survie tout d'abord et comme un moyen de franchir une nouvelle étape. L'Institut a été reconnu Etablissement d'utilité publique en 1965 et tente, depuis lors, avec succès, d'être effectivement l'organe représentatif de tous les politistes belges.

Son programme actuel n'est pas, à proprement parler, un programme de recherche pure ; mais il est certainement fondamental. Quatre grandes orientations ont été approuvées par son conseil scientifique :

1. La recherche, l'inventaire et l'analyse des archives des partis politiques, des hommes politiques et de celles qui les concernent. En trois ans, 43 microfilms ont été réalisés, dont certains contiennent des informations d'un très grand intérêt, concernant notamment les finances de quelques grandes fédérations du Partis socialiste belge. Plusieurs monographies sont en voie de rédaction.

2. La publication annuelle à partir de 1967 d'une *Année politique* qui aura pour objet principal les décisions et les consultations du Gouvernement, des partis et des groupes, étudiées à différents niveaux et à travers des matières qui auront dominé l'activité politique. Il s'agira avant tout d'un instrument de travail, d'une chronologie critique des événements, basé autant que possible sur des documents authentiques (rapports, déclarations, interviews, motions, etc.) et, à défaut, sur des analyses de presse.

3. La publication régulière de *Documents* relatifs à la vie politique belge. Le premier *Document* a été édité à l'occasion du VII^e Congrès mondial de l'IPSA en septembre 1967 à Bruxelles ; c'est un « recueil de documents relatifs à la propagande des mouvements socialistes au XIX^e siècle à Bruxelles ». Les prochains auront trait à la politique contemporaine.

4. L'étude permanente des élections législatives, perpétuant en cela les analyses de 1958, de 1961 et de 1965, qui complètent celles du CRISP.

La réorientation des activités de l'Institut se caractérise par exemple par la collaboration esquissée depuis 1964 avec le CRISP et favorisée par la double appartenance de certains administrateurs et conseillers d'une part, et plusieurs professeurs de science politique des universités belges d'autre part, dans un souci évident de coordination des programmes et de répartition des tâches d'après les compétences et les crédits modestes disponibles.

Dans la phase actuelle de son développement en Belgique la science politique doit disposer davantage d'outils de travail : chronologies, bibliographies spécialisées, bibliographies générales, année politique, documents, courrier hebdomadaire ; élaborés collectivement à des fins communes.

b) *Le Centre de recherche et d'information socio-politiques.*

Le Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) a été fondé en 1958 par une équipe d'hommes désireux d'étudier ensemble le processus socio-politique en Belgique, dans sa réalité.

Cette ambition impliquait dans une société traditionnellement construite sur le système du « verzuiling » (pluralisme segmenté) un accès direct aux diverses familles idéologiques et politiques ainsi qu'aux diverses communautés linguistiques. Cette nécessité explique le souci des promoteurs de réunir au sein du CRISP des personnalités appartenant à des tendances diverses, issues des quatre universités et engagées, par leurs recherches ou leur action, dans les secteurs complémentaires.

Constitué en société coopérative, financée — modestement, d'ailleurs — par les chercheurs eux-mêmes, le CRISP s'est d'abord attaché à des morphologies de groupes : sociaux, politiques et économiques, avec une attention particulière à leurs modes d'intervention et de pression sur la décision politique.

Ces études ont paru dans un *Courrier Hebdomadaire* photocopié, fourni aux coopérateurs au coût de revient et aux souscripteurs à un prix permettant le développement des travaux. Pour les groupes financiers, le CRISP a publié un ouvrage de base : *Morphologie des groupes financiers*, dont la 2^e édition, de janvier 1967, est quasi épuisée, et a mis au point un *Répertoire permanent* permettant de suivre les mouvements à l'intérieur des groupes, les ententes, les fusions, etc., et de définir très exactement le domaine belge des groupes industriels étrangers.

Dans un temps second, le CRISP a développé une recherche collective, unissant théoriciens et hommes engagés, sur le thème de *la décision politique en Belgique*. Sous ce titre a paru un ouvrage collectif dans les *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques* à Paris, sous la direction de J. Meynaud, J. Ladrière et F. Perin. L'ouvrage compte un certain nombre d'études de cas (pacte scolaire ; crise charbonnière ; crise

de l'unité belge ; loi « unique », etc...) mais présente surtout une synthèse importante sur les bases de la vie politique belge.

Au-delà de l'étude des décisions et de leurs acteurs collectifs, le CRISP est spécialement attentif au destin des décisions prises, aux phénomènes de changement dans la vie politique et à la question du seuil de politisation que franchissent certains problèmes nouveaux dans une société développée (la technologie ; l'emploi régional ; l'approvisionnement en eau ; l'organisation des professions liées aux soins de santé, etc.). Les notions d'images et de rôle retiennent aussi l'attention et un ouvrage important de F. Debuyst concernant *La fonction parlementaire en Belgique* a paru au CRISP, avec le sous-titre éclairant du contenu ; « mécanismes d'accès et images ».

Le CRISP a développé également une section congolaise qui, depuis 1959, étudie les groupes ethnico-politiques, les acteurs congolais et le flux des événements. Chaque année, grâce à une patiente collecte et à un travail d'équipe très poussé, il publie un livre de documents consacrés aux faits de la politique congolaise, avec une attention spéciale à leur enracinement sur le terrain. Dans une série spéciale (Les Etudes du CRISP) ont également paru des travaux consacrés à la sécession du Katanga (par J. Gérard-Libois) ou à la rébellion « muléliste » (par B. Verhaegen). En coopération étroite avec l'Institut national d'études politiques (INEP) à Kinshasa, le CRISP a coédité la revue *Etudes Congolaises* depuis 1961 et, en liaison étroite avec les universités du Congo, il a pris l'initiative de publications scientifiques sur des thèmes politiques ou parapolitiques. Actuellement, une collaboration se développe avec l'Office national (congolais) de la recherche et du développement.

La plupart des travaux du CRISP sont publiés de manière anonyme. Selon les dirigeants de ce centre, c'est là un facteur d'explication du succès de l'entreprise. La collecte des documents et informations, la recherche et même la rédaction revêtent un aspect collectif qui doit paraître assez contraignant à certains chercheurs ou universitaires de formation individualiste. Au CRISP, il semble qu'un climat humain fait de confiance réciproque, d'amitié et d'un certain sens de l'humour compense ce que pourrait avoir de rigoureux la règle de travail collectif.

c) *Le Centre interuniversitaire de droit public.*

De création assez récente — 1962 — ce centre a déjà publié, sous l'autorité de son fondateur et premier président, le professeur W. J. Ganshof van der Meersch, quelques ouvrages qui concernent la science politique ; ouvrages conçus bien entendu dans l'optique du droit mais qu'on ne peut ignorer lorsqu'il s'agit des institutions politiques.

Il en est ainsi du livre de Jacques Velu *La dissolution du Parlement* (6), de celui d'Herman De Croo et Philippe Seigneur *Parlement et Gouvernement* (7) et de Herman Van Impe *Le rôle de la majorité parlementaire dans la vie politique belge* (8).

d) *Le Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine.*

Le Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine a rendu jusqu'à présent de grands services aux historiens mais aussi aux politistes.

La place nous étant mesurée, il est impossible d'énumérer la liste des travaux du Centre.

Nous avons épinglé parmi les quelques quarante publications parues les travaux les plus utiles aux politistes :

- Divers : neuf rapports sur les sources de l'histoire contemporaine de la Belgique. 1957.
- H. Haag : les archives personnelles des anciens ministres belges. 1963.
- J. Dhondt et S. Vervaeck : instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique. 1960.
- J. Willequet : documents pour servir à l'histoire de la presse belge 1887-1914.
- C. Lebas : l'union des catholiques et des libéraux de 1838 à 1847. Etude sur les pouvoirs exécutif et législatif, 1960.

III. Relations interdisciplinaires.

Comme le lecteur a pu s'en apercevoir, la science politique belge n'est pas cloisonnée ni centralisée.

Il n'y a guère à vrai dire de politistes au sens strict. Il y a des historiens, des juristes, des sociologues, des économistes, des philosophes, des mathématiciens qui, par goût personnel ou par obligation dans le cadre d'une réforme de l'enseignement universitaire, se sont intéressés à la science politique et lui ont apporté leurs expériences et leurs méthodes.

La Belgique est une société pluraliste, fractionnée en plusieurs groupes linguistiques, politiques, philosophiques et religieux au sein de laquelle l'enseignement et a fortiori la recherche se sont diversifiés au gré des hommes, des circonstances et des structures.

(6) Bruxelles, Bruylant, 1966, XVI + 704 pages.

(7) Bruxelles, Bruylant, 1965, XVIII + 206 pages.

(8) Bruxelles, Bruylant, 1966, XVI + 160 pages.

De telle sorte que la science politique belge apparaît comme une juxtaposition — voire comme la superposition de travaux hétérogènes qui la concernent à des degrés variables.

Ce foisonnement présente des avantages et des inconvénients.

La science politique n'est ni une science-carrefour, ni une science de synthèse et encore moins une science résiduaire ; c'est une science nouvelle qui a besoin pour évoluer de contacts permanents avec les autres disciplines scientifiques et que celles-ci d'ailleurs ont intérêt à ne pas négliger.

A ce sujet, la Belgique ne court aucun danger. Bien au contraire, ses structures politiques et universitaires nécessitent un travail de groupes et exigent des politistes qu'ils aient une formation polyvalente ou une formation de base dans les matières traditionnelles et légales de l'enseignement universitaire.

A l'heure actuelle, la formation spécifique des politistes poserait sans doute le problème des chances réelles de carrière dans la spécialité elle-même.

Cette nécessité maintient cependant la science politique belge dans un état de relative dépendance vis-à-vis de la sociologie, de l'histoire contemporaine et du droit constitutionnel. Les études d'opinion et des « mass media » relèvent de sociologues (au demeurant compétents et actifs comme par exemple l'équipe du professeur Clausse qui procède systématiquement aux analyses de contenu de la presse écrite, parlée et filmée lors des élections) ; les travaux de sociologie électorale les plus importants sont l'œuvre de deux ingénieurs commerciaux et d'un géographe, pour la circonstance sociologues (Evalenko, Fraeys et De Smet).

C'est en politiste qu'un sociologue dressait au lendemain de la Seconde Guerre mondiale les problèmes politiques belges à résoudre (H. Janne — *L'anti-Alcibiade ou la révolution des faits*, 1946).

Les historiens, dont les cours restent dominants dans les études de sciences politiques, ont abordé toutes les questions de quelque intérêt : la sociologie électorale (R. Demoulin — « Recherches de sociologie électorale en régime censitaire » — *Revue française de science politique*, 1953) ; la politique intérieure (J. Bartier, tome IV de *l'Histoire de Belgique* de Henri Pirenne, nouvelle édition, 1952) ; la question congolaise (les nombreux travaux du professeur J. Stengers) ; le Parlement, les institutions et la vie politique (T. Luykx, *Politieke Geschiedenis van België*, 1964) ; les structures de l'Eglise catholique, sa puissance et ses relations avec le parti catholique (les travaux de Aloïs Simon).

Quant aux juristes, ils sont avec les historiens les auteurs les plus nombreux de travaux proches de la science politique. Ils enseignent le droit constitutionnel ou le droit administratif, parfois la théorie générale de l'Etat. Dans une bibliographie commentée, et a fortiori dans une biblio-

graphie exhaustive du sujet qui nous préoccupe, il serait difficile de ne pas insérer les travaux déjà cités de W. J. Ganshof van der Meersch, de A. Mast (*Overzicht van het belgisch grondwettelijk recht*, 1963), de A. Molitor (*Les Sciences sociales dans l'Enseignement supérieur : Administration publique*, 1958), de J. De Meyer (*Crisis der Europesche Staatsphilosophie*, 1949 ; *Elections dans les pays des communautés européenne et dans le Royaume-Uni*, 1967), de Ch. Goossens (« Le bicaméralisme » — *Revue internationale des Sciences administratives*, 1951), de P. Wigny (« Les partis en droit public belge » — *Revue de Droit international et de Droit comparé*, 1958 ; *Propos constitutionnels*, 1964), de J. Dabin (*L'Etat ou la politique*, Essai de définition, 1957), de H. Buch (*Les libertés individuelles dans la jurisprudence du Conseil d'Etat de Belgique*, 1962).

D'autres juristes, spécialisés depuis en droit social, économique, fiscal, n'ont pas manqué à certain moment de leur carrière — au début pour la plupart — d'aborder des questions de science politique (par exemple L. E. Troclet qui publia en 1931, *Les Partis politiques en Belgique*). Le président de l'Institut belge de Science politique — avocat à la Cour d'appel de Bruxelles — a rédigé en vingt ans quelques centaines d'articles de fond sur la vie politique belge ; les politistes font fréquemment allusion à l'un ou plusieurs des articles de M. Grégoire lorsqu'ils examinent un des aspects de la vie politique belge (par exemple, V. Lorwin qui a consacré un chapitre à la Belgique dans le livre de R. Dahl : *Political Opposition in Western Democracies*, 1966).

Hormis quelques exceptions — tel J. Ladrière — les psychologues, les philosophes et les statisticiens s'intéressent peu en Belgique aux questions politiques ; la psychologie sociale, les études du comportement, la philosophie politique, les données quantitatives sont des domaines peu et mal abordés par les quelques spécialistes.

La situation existante et les perspectives sont-elles donc à ce point peu encourageantes pour l'essor de la science politique en Belgique ?

A vrai dire non, car depuis une décennie, dans les faculté universitaires, grâce aussi à l'Institut belge de Science politique et au Centre de recherche et d'information socio-politiques, une jeune génération de politistes s'est peu à peu imposée avec le concours des « amateurs ».

Les meilleurs représentants de cette jeune génération ont encore reçu une formation polyvalente, mais ils ont pris l'habitude de centrer leurs études sur la science politique avec des soucis de méthode et de théorie ; ce sont parmi d'autres : J. Buchmann qui porte un grand intérêt aux méthodes de recherche et à l'unification européenne ; F. Perin, institutionnaliste ; M. Boeynaems, attentif au fonctionnement des cabinets ministériels ;

W. Dewachter dont le champ d'activité se concentre sur l'analyse scientifique des élections ; F. Debuyst pour qui la fonction parlementaire est un moyen d'ascension sociale et reste un des éléments du pouvoir politique.

Une publication de 500 pages ne suffirait pas pour présenter les ouvrages et articles concernant la science politique en Belgique (9). Peut-être conviendra-t-il un jour d'en dresser l'inventaire pour faire apparaître l'importance de la contribution d'universitaires formés aux disciplines traditionnelles.

IV. Revues et périodiques.

La science politique belge n'a aucune difficulté à se faire connaître. Elle jouit même d'une situation privilégiée car plus de cent revues et périodiques lui sont accessibles.

Parmi les plus spécifiques, il y a le *Courrier Hebdomadaire* du CRISP et *Res Publica*, la revue trimestrielle de l'IBSP.

Ces deux périodiques couvrent une part importante de la documentation en science politique. Un spécialiste averti ne peut pas cependant négliger les *Annales de la Faculté de droit de l'Université de Liège* ; les *Cahiers bruxellois*, les *Cahiers économiques de Bruxelles*, *Politica*, *Chronique de politique étrangère*, la *Revue générale belge*, la *Revue de l'Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles*, la *Revue Nouvelle*, *Rechtskundige Weekblad*, *Socialisme*, *Cepess*, *De Maand*, *Socialistische Standpunten*.

Les syndicats, les partis politiques et les centres d'études des partis, les fédérations industrielles, les groupes culturels, les communes, les conseils économiques des provinces publient très périodiquement, et parfois avec un tirage élevé, des revues et autres bulletins d'information dans lesquels paraissent des articles de fond et une documentation, utiles à certains égard à la science politique.

Etant donné les appartenances philosophiques et politiques de la plupart de ces revues, il est nécessaire de les parcourir toutes ; car bien souvent, se soumettant à des habitudes politiques conformistes, les politistes belges choisissent pour publier leurs articles des revues dont ils savent que l'appartenance idéologique ou religieuse correspond à leurs propres opinions.

Cela suppose également une connaissance approfondie des « étiquettes » politiques et philosophiques, des coordonnées de chaque auteur.

(9) Je possède d'ailleurs personnellement un fichier contenant plus de 4000 références de livres et articles sur l'histoire politique, les institutions, les partis politiques, les groupes, les élections, les biographies et bibliographies, etc.

V. Recherches et travaux.

L'étude de la société belge absorbe une grande part des énergies, tantôt au niveau des structures et institutions, tantôt au plan plus pragmatique des questions politiques spécifiques.

A ce sujet, les monographies prolifèrent ; nous dirions plus : elles risquent de porter préjudice à l'esprit de synthèse ; c'est une tendance assez frappante de la science politique en Belgique.

Des groupes et des hommes se sont progressivement spécialisés et il importerait d'établir des ponts, à défaut desquels se constitueraient des monopoles. La théorie politique est pour le moment un secteur assez négligé, hormis les travaux réalisés par S. Bernard dans le domaine des conflits, du consensus et de la typologie des partis.

L'étude des structures politiques et des institutions — autrement dit l'analyse du régime politique — se fait sous deux aspects et par des organismes de recherche comme le Centre de droit public qui examine la question sous l'angle institutionnel (fonctionnement du Parlement ; relations entre les pouvoirs, contrôle constitutionnel des pouvoirs, etc.) et le Centre de recherche et d'information socio-politiques qui en tient compte dans ses analyses des groupes d'intérêt et de la vie politique.

L'Institut belge de Science politique conduit pour sa part — nous l'avons vu — des recherches essentiellement documentaires :

- les archives des partis politiques ;
- la préparation d'une année politique ;
- l'analyse des élections législatives.

Une étude fouillée de philosophie politique ou d'histoire des idées politiques a été publiée ; il s'agit de « L'introduction au socialisme rationnel de Colins » de Ivo Rens (10).

Le Centre d'étude des techniques de diffusion collective est le plus avancé dans l'étude de l'opinion et l'analyse de contenu de la presse. Mais aucun centre n'est en mesure d'organiser et de financer des sondages d'opinion dont l'absence interdit des études approfondies dans certains secteurs.

Le Département de science politique et le Centrum voor politieke studiën de l'Université catholique de Louvain ont concentré leurs efforts sur l'unification européenne, l'aide aux pays en voie de développement, la fonction publique, la sociologie électorale.

(10) Institut belge de Science politique, 1968, 547 pages.

Les travaux les plus nombreux sont néanmoins le fait « d'indépendants » qui n'ont d'autres préoccupations et d'autres moyens matériels que l'approche de questions propres à la Belgique : le Congo (ex-colonie belge) et son accession à l'indépendance ; la question linguistique et les problèmes des communautés (dont l'un des spécialistes les plus réputés est M. P. Herremans) ; la réforme constitutionnelle et la réforme de l'administration publique.

Enfin, certaines œuvres — très originales — n'entrent dans aucune classification communément admise ; c'est le cas des travaux de L. Moulin sur le fonctionnement des ordres religieux au sein desquels se retrouvent des mécanismes « politiques » et démocratiques que la science politique a intérêt à connaître, fût-ce comme point de repère seulement (11).

La place nous étant mesurée, il n'a pas été possible de refaire ce que Pierre Gerbert avait publié dans la *Revue française de Science politique* (vol. 11, 4, décembre 1961, p. 964 à 971) : « La science politique en Belgique — Travaux récents et préoccupations actuelles », tant se sont accrues depuis lors les matières étudiées.

Conclusions

Si nous devons émettre un diagnostic sur l'état de la science politique en Belgique, notre désarroi serait grand et, selon notre tempérament, notre avis serait on ne peut plus pessimiste ou d'un optimisme rassurant.

Pessimiste à en juger par la place qu'occupe la science politique au sens large dans les facultés de sciences politiques — environ 20 % des matières enseignées.

Dans le domaine de la recherche, la situation est plus dramatique encore au plan financier. Les institutions et centres de recherche que nous avons cités et qui constituent quasi exclusivement les organes de recherche dans le domaine (à l'exclusion des instituts des universités) n'ont jamais obtenu de l'Etat et des organismes publics et privés de financement plus de 4 % des crédits et subsides destinés à la recherche en général.

Au Fonds national de la recherche scientifique existent deux commissions d'avis au sein desquelles les politistes pourraient faire entendre leur voix :

- la 24^e commission « Sciences économiques, politiques et sociales » ;
- la 23^e commission « Droit » ;

(11) Lire notamment : Léo Moulin, *Le Monde vivant des Religieux*, Paris, Calmann-Lévy, 1964 (traduit en Néerl., Ital., Esp.).

mais l'une est composée d'économistes et de sociologues et l'autre de spécialistes du droit constitutionnel, du droit administratif, du droit pénal et du droit civil.

En outre, depuis la création des titres jusqu'à l'année académique 1964-1965, le FNRS a accordé quelques mandats de recherche au secteur « Sciences politiques » qui groupe les sciences administratives, commerciales, diplomatiques, économiques, financières, politiques et sociales :

	Nombre		Pour-cent
	Sc. pol.	Ensemble	
Stagiaires	19	314	6
Aspirants	83	1.179	7
Chargés de recherche	14	296	4,5
Chercheurs qualifiés	4	144	2,8
Total	120	1.933	6

Et pourtant la science politique en Belgique doit beaucoup aux efforts d'imagination consentis par ceux qui nombreux et passionnés y consacrent leurs loisirs et parfois une part de leur temps de travail dans les facultés, dans l'administration de l'Etat, dans les entreprises publiques, dans les institutions internationales, dans les partis et les syndicats.

Cette position de discrétion forcée des intéressés attire à la science politique des convaincus pour lesquels cette science est une seconde nature et qui lui apportent la richesse de leurs expériences et de leurs connaissances.

